

Entretien avec Lucie Desblancs, vice-présidente en charge du Développement et des Missions aux entreprises du conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables

“L'expert-comptable peut intervenir auprès des régions pour les assister dans le choix des aides à apporter aux entreprises”

Dans quelle mesure les experts-comptables peuvent-ils contribuer au développement économique des régions ?

En février 2016, l'Ordre des experts-comptables a lancé l'opération "Business story, votre projet a rendez-vous avec un expert-comptable". L'objectif : faire de l'expert-comptable l'acteur principal de la création d'entreprise et de son suivi. En effet, l'expert-comptable apporte ses conseils dans l'extension d'activités économiques, aussi bien en France qu'à l'international. En cas de difficultés, il accompagne l'entreprise dans son redressement, et/ou pour gérer au mieux la fin d'une activité. Les conseils de l'expert-comptable divulgués peuvent être d'ordre financier, fiscal, juridique, comptable, et administratif, notamment dans le montage des dossiers de demande d'aides et de rédaction de conventions.

L'expert-comptable peut intervenir auprès des régions pour les assister dans le choix des aides à apporter aux entreprises qui assureront son développement économique, sous divers angles, notamment :

- Analyser les projets qui sont présentés à la région et en déterminer les points forts et les points faibles, tant pour les aspects commerciaux, humains ou techniques, que financiers ;
- Réaliser des études sectorielles pour rechercher les opportunités et les risques qui sont liés aux activités concernées, qu'elles soient en déclin ou en éclosion ;



Lucie Desblancs, Vice-Présidente en charge du Développement et des Missions aux Entreprises du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

- Apporter leur expérience dans la compréhension de l'état d'esprit des entrepreneurs lors de la définition des objectifs et de la recherche de la pérennité.

Quelles peuvent être les contributions d'un expert-comptable auprès de la région en matière de gestion ?

Les travaux menés, depuis de nombreuses années, sur les thèmes énumérés ci-dessus (entre autres sur l'accompagnement des délégataires de services publics) ont préparé la profession à être un interlocuteur averti maîtrisant ces domaines d'intervention. Ainsi, l'expert-comptable peut accompagner la région dans l'élaboration des schémas directeurs, et la mise en place d'indicateurs en vue de pouvoir procéder à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales.

Quel est l'apport de l'expert-comptable auprès des régions dans son rôle d'acteur du regroupement et de restructuration de l'intercommunalité ?

Les professionnels ayant fait le choix d'exercer leurs missions dans le secteur public sont compétents pour accompagner les projets sur un territoire et les transferts de compétence qui peuvent en découler :

- Plan de développement d'un territoire ;
- Pacte fiscal et financier ;
- Evaluations financières des transferts et notamment des charges transférées ;
- Réorganisation des services, aide à la remise en route et à la réorganisation des services...

Ainsi, parmi les compétences transférées des départements vers les régions, figurent les compé-

tences transports dont notamment les transports interurbains et les transports scolaires. En soutien des services des collectivités, l'expert-comptable peut intervenir sur les évaluations des charges de fonctionnement, directes et indirectes, les évaluations des charges d'investissement et bien sûr, sur celles des recettes.

L'expert-comptable peut également : aider à la mesure de l'impact du nouveau partage de la Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) ; déterminer la compensation nette des charges transférées ainsi que l'évaluation des gains et des pertes potentielles pour les collectivités en cause ; s'occuper de transferts des droits et obligations, notamment en matière de transfert de personnel et de patrimoine, etc. /



Evaluation des politiques publiques locales : les compétences des experts-comptables

L'évaluation des politiques publiques est un processus qui vise à examiner, aussi systématiquement et objectivement que possible, un projet ou un programme, en cours ou achevé. Pour chaque projet, l'expert-comptable peut participer à la démarche d'évaluation qui se compose de plusieurs phases : sa conception, son exécution et ses résultats, de manière à déterminer son efficacité, son impact, sa viabilité et la pertinence de ses objectifs. Autrement dit, l'évaluation d'une politique publique a pour but de guider les décideurs locaux dans leurs choix et de mesurer les incidences et les impacts des décisions prises.

Quelques exemples :

• **l'évaluation de la politique de développement économique engagée par les décideurs locaux :** impact sur le tissu économique, sur l'emploi, sur la sécurité.

• **l'évaluation de l'impact des subventions accordées aux associations :** évaluation de l'efficacité du ou des concours accordés, financiers, en nature, en allègement, en ressources humaines... par rapport à une prise en charge directe du projet par la collectivité.

• **l'évaluation de la politique de transports scolaires :** efficacité des solutions offertes dans le rayon géographique concerné.

• **l'évaluation de la politique de l'eau et de l'assainissement :** impact à court et long terme, installations publiques, installations privées... efficacité des solutions adoptées.

• **l'évaluation de la politique d'aide sociale facultative :** évaluation de l'efficacité de cette politique au regard des caractéristiques sociales, économiques, démographiques...

• **l'évaluation de la politique de retraitement des ordures ménagères :** coût du tri, de l'incinération, des investissements nécessaires, par rapport aux gains directs à court terme sur la revente des matériaux recyclés, de la chaleur et, report sur le citoyen de la charge ou des gains, par rapport à l'impact sur l'environnement à long terme... /